



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 29 FEVRIER 2024**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Secrétaire : Lucien SAINT-JEAN-THERESE
Date de convocation : 21 février 2024
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 28
Nombre de procuration : 13

Extrait n°CC-02-2024-030

Objet : Approbation de la constitution d'une Commission *ad-hoc* pour le suivi du projet Stratégie territoriale multi-fonds 2021-2027.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Maurice BONTÉ, Lucien SAINT-JEAN-THÉRÈSE, Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARÉCHAL, George GÉLIE, Stéphane LORDELOT, Sylvie PALCY, Olivier JEAN-DENIS, Joseph PÉRASTE, Jenny DULYS-PETIT, Charles CARISTAN, Jean-Christophe BOULANGÉ, Claude Rémy HARNAIS, Gwladys COLER, Claude BELLUNE, Christian VERNEUIL, Sylvain HOICHE, Bruno Nestor AZÉROT, Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Jean-Baptiste ROTSEN, Jean-Hugues MOMPFILE, Josette MASSOLIN, Patrick BONIFACE, Sarah ANGAMA, Saint-Yves RANGOM, Paulette RAPON, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Annick CHARLEC.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Gilbert COUTURIER à Stéphane LORDELOT, Justin PAMPFILE à Olivier JEAN-DENIS, Joël Christine LINORD à Gwladys COLER, Maryse ALSIF épouse RANGOLY à Christian VERNEUIL, Georgette RANGOLY à Claude BELLUNE, Belfort BIROTA à Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Violaine DIAZ à Sarah ANGAMA, Christian RAPHA à Sylvie PALCY, Farell FRANCOIS-HAUGRIN à Claude Rémy HARNAIS.
En cours de séance : Sainte-Rose CAKIN à Maurice BONTE, Jonathan TABAR à Joseph PERASTE, Christian PALIN à Patricia GUION-FIRMIN, Nicolas TELLE à Paulette RAPON.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Félix ISMAIN, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Kristelle RISAL, Pamela PATRON, Germain DUTON, Laura LITADIER épouse VILLET, Robert DULYMOIS, Chantal MAIGNAN, Rose-Marie GÉNOT-PLESDIN, Jean-Michel Ulrich COTRÉBIL.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Règlement (UE) 2021/1060 du Parlement Européen et du Conseil du 24 juin 2021 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 28 septembre 223 n°CC-09-2023-218 portant « Approbation de l'engagement de CAP Nord Martinique dans la réponse à l'appel à candidature pour la nouvelle stratégie territoriale multi-fonds dans le cadre du Programme Opérationnel 2021-2027 » ;

Considérant que le nouveau cadre de la politique européenne, impose qu'une partie du Programme Opérationnel (PO) 2021- 2027 soit mise à disposition des territoires pour leur développement ;

Considérant que la DFE (Direction des Fonds Européens) en charge du déploiement des Fonds Européens pour le compte de la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) a lancé un appel à projet dans des délais contraints. Chaque territoire doit proposer une stratégie territoriale multi-fonds avant le 31 mars 2024 ;

Considérant que la stratégie territoriale multi-fonds portée par un dispositif intitulé DLAL (Dispositif Local pour les Acteurs Locaux), permet au territoire de bénéficier de fonds européens (FEDER, FSE+, FEAMPA et FEADER (programme LEADER) pour développer et financer les projets du Nord Martinique. Elle sera accessible aux porteurs privés, publics et associatifs, à l'exemple du fonctionnement du programme LEADER actuel ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique) a accepté le principe mais a souhaité se faire accompagner par un cabinet spécialisé : BRL Ingénierie qui a pour mission :

- D'établir un diagnostic territorial,
- De mener une concertation avec les acteurs du territoire (publics, privés, associatifs) puis de définir une stratégie territoriale Nord,
- De définir des fiches-actions et une maquette financière ; le conventionnement fera l'objet de discussions finales avec la CTM avant signature ;

Considérant que pour le financement de cette intervention un dossier est déposé à la DFE sur la ligne Assistance Technique du P.O FSE+ 21-27 ;

Considérant que depuis le mois de janvier 2024, les travaux de définition de la stratégie territoriale multi-fonds de CAP Nord Martinique ont démarré ;

Considérant qu'il est souhaitable que les Elus communautaires s'emparent de la démarche afin d'établir un diagnostic au plus près de la réalité que vivent les acteurs du territoire puis, en final, valider la stratégie qu'ils auront défini, le plan d'actions et les financements associés ;

Considérant qu'afin de piloter la démarche, il est nécessaire de constituer une Commission ad'hoc qui aura pour mission le suivi du projet Stratégie territoriale multi-fonds 2021-2027 effectués par le Cabinet BRL Ingénierie afin d'affirmer la position de CAP Nord Martinique ;

Considérant que les membres de la Commission Développement Economique réunis le 23 janvier 2024 ont donné un avis favorable sur la démarche ;

Considérant que ce dossier a été présenté aux membres du Bureau Communautaire le 8 février 2024 ;

Considérant que les élus suivants se sont proposés pour constituer cette commission :

Sylvie PALCY, Sarah ANGAMA, Patricia GUION-FIRMIN, Annick COMIER, Jean-Baptiste ROTSEN, Sylvain HOICHE, Charles CARISTAN, Thierry MARECHAL, Jean Christophe BOULANGE ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver la constitution d'une Commission ad-hoc pour le suivi du projet Stratégie territoriale multi-fonds 2021-2027.

Article 2 :

D'approuver la liste les élus ci-dessous pour composer la commission ad-hoc pour le suivi du projet Stratégie territoriale multi-fonds 2021-2027 :

Sylvie PALCY,
Sarah ANGAMA
Patricia GUION-FIRMIN
Annick COMIER
Jean-Baptiste ROTSEN
Sylvain HOCHÉ
Charles CARISTAN
Thierry MARECHAL
Jean Christophe BOULANGÉ.

Article 3 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 41

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 21 juin 2024

Le Président



Bruno Nestor AZÉROT